

## Compte rendu de séance

### Séance du 20 Septembre 2018

L' an 2018 et le 20 Septembre à 18 heures 30 minutes , le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , à ,Salle des fêtes de Saint Aoustrille sous la présidence de ROUSSEAU Pierre

**Présents :** M. ROUSSEAU Pierre, Président, Mmes : BARREAU Annie, BOURSIER Magali, BRANCHEREAU Carole, DELAGE Nadine, GAULTIER Elisabeth, GONIN Cécilia, JEUDON Jocelyne, LEBOIS Joceline, LEROY Marie Christine, PEPION Clarisse, PONROY Marie-Agnès, RIPOTEAU Veronique, SAUGET Nicole, MM : ALLOUIS Bernard, AUBOUET Jacky, AUJARD Etienne, BRIGEON Roland, BRULET Jacques, BRUNAUD Jean Marc, CHABENAT Jean Michel, CHAUVEAU Thierry, CHEVALLET Michel, COMPAIN Yannick, CONTENT Jean-François, DIARD Jean Paul, FAVREAU Christian, FONBAUSTIER Jacques, GAUTHIER René, GOMET Alain, HUBER Patrick, HUIDO Etienne, MADROLLES François, NORMANT René, NUGIER Guy, NUGIER Thierry, PION Gérard, PREVOT Yves, PUARD Philippe, RENAUDAT Fabrice, RIOLET Guy, THENOT Daniel, THOMAS Laurent, VAN REMOORTERE Eric  
Suppléant(s) : M. HUBER Patrick (de M. PIERREL Olivier)

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme LAINEZ Sylvie à M. CONTENT Jean-François, MM : BOUQUIN Serge à Mme LEBOIS Joceline, PION Luc à Mme SAUGET Nicole, RIOULT Thierry à M. HUIDO Etienne  
Excusé(s) : M. PIERREL Olivier

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil communautairel : 48
- Présents : 44

**Date de la convocation** : 13/09/2018

**Date d'affichage** : 13/09/2018

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en SOUS PREFECTURE D'ISSOUDUN  
le : 21/09/2018

et publication ou notification  
du :

**A été nommé(e) secrétaire** : M. CHAUVEAU Thierry

#### **Objet(s) des délibérations**

### SOMMAIRE

Modification du tableau des effectifs - 2018\_63  
Convention d'organisation de la restauration scolaire de l'école de La Champenoise - 2018\_64  
Modification des statuts du syndicat de la vallée du Renon - 2018\_65  
Modification du périmètre du syndicat de la vallée du Renon - 2018\_66  
Mise en non valeur - 2018\_67  
Convention concernant l'entretien des accotements de la voirie communautaire - 2018\_68  
Programmation travaux de voirie 2019 - 2018\_69

Mutualisation du DPD communautaire - 2018\_71

Approbation des statuts du syndicat de transport scolaire d'Ardentes - 2018\_72

Modification du tableau des effectifs

réf : 2018\_63

M. le Président explique que pour les besoins du service petite enfance, il est nécessaire de procéder à:

- la création d'un poste d'adjoint d'animation à 35/35ème
- la transformation d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe à 35/35ème en un poste d'adjoint d'animation à 35/35ème.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Président, le conseil communautaire décide:

- de créer un poste d'adjoint d'animation à 35/35ème (poste 71 du tableau des effectifs) à compter du 01/10/2018
- de transformer un poste d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe à 35/35ème en un poste d'adjoint d'animation à 35/35ème (poste 5 du tableau des effectifs) à compter du 20/10/2018.
- de modifier le tableau des effectifs en conséquence

A l'unanimité (pour : 48 contre : 0 abstentions : 0)

Convention d'organisation de la restauration scolaire de l'école de La Champenoise

réf : 2018\_64

M. le Président explique que, suite à la dissolution du SIRP Brion La Champenoise, il est nécessaire d'organiser un nouveau service de restauration à l'école de La Champenoise.

M. le Président précise qu'un accord a été trouvé avec la commune de Brion pour qu'elle fournisse les repas sur le site de La Champenoise et qu'une convention, fixant les modalités d'organisation, a donc été réalisée.

En conséquence, M. le Président donne lecture de la convention et demande l'autorisation de la signer.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Président, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'autoriser M. le Président à signer la convention d'organisation du service de restauration de l'école de La Champenoise.

A l'unanimité (pour : 48 contre : 0 abstentions : 0)

Modification des statuts du syndicat de la vallée du Renon

réf : 2018\_65

M. le Président explique que le syndicat a, par sa délibération du 26 juin 2018, proposé une modification de ses statuts afin d'être en conformité avec l'intégration de la compétence GEMAPI dans les compétences des EPCI.

M. le Président fait lecture des statuts et demande au conseil de bien vouloir accepter les statuts proposés par le syndicat et de désigner 8 délégués titulaires et 8 délégués suppléants.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Président, le conseil communautaire décide à la majorité d'approuver les statuts du syndicat et désigne les membres suivants:

Titulaires:

THIBAUT Jean Claude  
THENOT Daniel  
CHEVALLET Michel  
CHAUFFETEAU Francis  
THOMAS Laurent  
VAN REMOORTERE Eric  
RIOULT Thierry  
DELAGE Nadine

Suppléants:

NUGIER Thierry  
SIWIASZCZYK Agnès  
FAVREAU Christian  
GAUTHIER René  
AUBRUN Philippe  
MADROLLES François  
CHAUVEAU Thierry  
COMPAIN Yannick

A la majorité (pour : 45 contre : 1 abstentions : 2)

Modification du périmètre du syndicat de la vallée du Renon  
réf : 2018\_66

M. le Président explique que le Syndicat de la vallée du Renon a délibéré favorablement concernant la modification de son périmètre afin de s'étendre sur la Communauté de Communes du Pays de Valençay.

M. le Président précise que l'EPCI doit également délibérer concernant cette demande d'extension.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Président, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'accepter l'extension de périmètre proposé par le syndicat de la vallée du Renon dans sa délibération du 26 juin 2018.

A l'unanimité (pour : 48 contre : 0 abstentions : 0)

Mise en non valeur  
réf : 2018\_67

M. le Président explique que le comptable public a informé l'EPCI sur le fait qu'il n'était pas en mesure de procéder au recouvrement de certaines factures émises par l'EPCI concernant M. GUILLET Anthony.

En conséquence, le comptable public demande l'admission en non-valeur de celles-ci pour un montant de 472.30€ pour des activités périscolaires à Vatan.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Président, le conseil communautaire décide à l'unanimité de mettre en non valeur la somme de 472.30€ comme demandé par le comptable public.

A l'unanimité (pour : 48 contre : 0 abstentions : 0)

Convention concernant l'entretien des accotements de la voirie communautaire  
réf : 2018\_68

M. le Président rappelle que la compétence voirie a été transférée à la communauté de communes et qu'un règlement a récemment été validé par le conseil communautaire.

M. le Président précise que ce règlement prévoit, entre autre, que les communes interviennent sur les travaux sur les accotements et qu'à cette fin, une convention devait être réalisée.

En conséquence, M. le Président donne lecture de la proposition de convention et demande au conseil communautaire de bien vouloir l'autoriser à signer cette convention avec chaque commune membre.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Président, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'autoriser M. le Président à signer cette convention.

A l'unanimité (pour : 48 contre : 0 abstentions : 0)

Programmation travaux de voirie 2019  
réf : 2018\_69

M. le Président explique qu'il convient d'arrêter le programme travaux voirie 2019.

M. le Président précise que la commission voirie a effectué un travail d'étude des dossiers présentés par les communes et a procédé à des arbitrages en accord avec les dépositaires.

M. le Président présente le tableau des voiries concernées

Communes	VC
AIZE	104
FONTENAY	5A, 105
GIROUX	105, 3
GUILLY	8
LUCAY LE LIBRE	1, 2, 101
MENETREOLS SOUS VATAN	105
REBOURSIN	5
SAINT AOUSTRILLE	1
SAINT FLORENTIN	5
LA CHAMPENOISE	3
BRIVES	108, 109
MEUNET-PLANCHES	2
NEUVY-PAILLOUX	144, 134, 135, 120
SAINT AUBIN	101, 105
SAINTE FAUSTE	6
VOUILLON	114, 2

Mme le Maire de CHOUDAY intervient pour préciser que la commune avait présenté un dossier pour des travaux sur les VC 3, 2 et 108. Elle demande à ce que le Vice-Président en charge de la voirie lui

précise les motifs du retrait de sa demande.

M. le Vice Président en charge de la voirie pense qu'il a sûrement dû se produire une erreur dans la réception de la demande et qu'à ce titre, elle n'a pas été traitée et 'il propose d'inscrire les travaux demandés par la commune de CHOUDAY.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Président, le conseil communautaire décide d'arrêter le programme de travaux de voirie 2019 comme proposé par la commission en y ajoutant les dossiers de la commune de CHOUDAY comme suit:

Commune	VC
CHOUDAY	3,2,108

A la majorité (pour : 47 contre : 1 abstentions : 0)

RGPD - désignation du responsable de traitement et du délégué à la protection des données (DPD)  
réf : 2018\_70

M. le Président explique que considérant l'obligation faite, par le règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD), aux communes de désigner un responsable de traitement et un délégué à la protection des données personnelles (DPD) ou (DPO en anglais), il convenait d'effectuer ces désignations.

M. le Président propose que le Président de l'EPCI soit désigné responsable de traitement et M. Nicolas BONNET soit désigné pour occuper la fonction de délégué à la protection des données.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Président, le conseil communautaire décide de désigner M. le Président de l'EPCI en qualité de responsable de traitement et M. Nicolas BONNET en qualité de DPD.

A l'unanimité (pour : 48 contre : 0 abstentions : 0)

Mutualisation du DPD communautaire  
réf : 2018\_71

M. le Président explique que les communes membres doivent désigner leur responsable de traitement et leur DPD.

M. le Président propose que le DPD communautaire soit mutualisé avec les communes qui le désirent.

M. le Président propose que cette mutualisation soit faite à titre gracieux.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Président, le conseil communautaire décide, à la majorité, d'autoriser M. le Président à proposer une mutualisation du DPD communautaire au profit des communes membres qui le souhaitent à titre gracieux.

Le conseil communautaire autorise M. le Président à signer tous actes concernant cette mutualisation.

A la majorité (pour : 33 contre : 12 abstentions : 3)

Approbation des statuts du syndicat de transport scolaire d'Ardentes  
réf : 2018\_72

M. le Président rappelle que l'EPCI est entré en représentation de substitution dans ce syndicat, en lieu et place de la commune d'Ambraut pour la partie transport scolaire, le conseil communautaire avait, en juin 2018, désigné deux représentants.

M. le Président précise que le syndicat vient de modifier ses statuts afin d'être en conformité avec la réglementation.

M. le Président rappelle que l'EPCI n'est membre du syndicat que pour des questions de transport scolaire. La partie du syndicat traitant les problématiques du gymnase d'Ardenes ne concerne pas l'EPCI, seules les communes peuvent être concernées si elles le souhaitent en ayant conventionné avec le syndicat.

M. le Président fait lecture des statuts du syndicat et propose au conseil communautaire de les adopter.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Président, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'accepter les statuts du syndicat.

A l'unanimité (pour : 48 contre : 0 abstentions : 0)

### Questions diverses :

#### Complément de compte-rendu:

##### Point de situation couverture mobile (information)

M. le Président explique qu'un recensement a été effectué pendant les congés à la demande de Mme la Sous-Préfète du Blanc et que la réponse a été adressée le 22/08/2018.

M. le Président précise qu'une réunion de mise en place du groupe de réflexion sera organisée le 01 octobre 2018 à l'initiative de l'Etat.

##### Programmation des travaux pour le budget 2019 (information)

M. le Président rappelle que la commission s'est déplacée sur les différents sites communautaires le 31/08/2018, afin de prévoir les travaux 2019.

M. le Président précise qu'un compte rendu a été réalisé et adressé aux communes.

##### Bulletin 2018 (information)

M. le Président précise que le bulletin annuel sera finalisé le 09/10/2018.

##### Focus transfert compétence eau et assainissement (information)

M. le Président rappelle que les communes ont été destinataires d'un courrier de la préfecture concernant l'exercice des compétence eau et assainissement à l'EPCI au 01/01/2020, il convient de réaliser un petit rappel des éléments importants :

- Les communes peuvent s'opposer au transfert des deux compétences, il convient de bien préciser que l'opposition vaut pour les deux. Elles peuvent ne s'opposer qu'à une seule.
- Les communes peuvent d'ores et déjà délibérer et jusqu'au 30/06/2019.
- La majorité de blocage est de 25% des communes représentant 20% de la population.
- En tout état de cause, en l'état actuel de la Loi, les compétences seront transférées au 01/01/2026.

### Rapport de la CLECT. (Information)

M. le Président rappelle que le rapport de la CLECT, suite à la réunion du 03/09/2018, a été envoyé dans les communes pour avis avant validation finale des AC trois mois après sollicitation de l'avis (06/12/2018).

### Utilisation des dépenses imprévues. (Information)

M. le Président explique que la somme de 4 000€ a été mobilisée sur les dépenses imprévues afin de régler des factures liées au PLUi de l'ex CCCB.

### Volet PLH des PLUi (information)

L'EPCI a obtenu une information émanant du bureau d'étude en charge de PLUi de l'ex CCCV qui tient ces éléments de la DDT. Apparemment, les volets PLH des deux PLUi ne seront pas reconnus individuellement et devront être regroupés. Cette information a été confirmée par M. LEQUIPEE de la DDT lors de la réunion PPA dans le cadre du PLUi de l'ex CCCV le 04/09/2018. Il a été précisé que les travaux réalisés dans le cadre du PLUi de l'ex CCCB ne seront pas opposables et que ceux en cours dans le PLUi de l'ex CCCV devront être regroupés avec le volet PLH de l'autre PLUi pour n'en faire qu'un. Pour cela, il faudra certainement donner une mission complémentaire à l'un ou l'autre des bureaux d'étude ou en recruter un autre.

Le DGS pense qu'il est urgent de faire le point sur ces deux volets afin de s'assurer que les ambitions avancées dans ces documents soient en phase avec les finances de la collectivité au regard des investissements prévus ou en cours de prévision. Il attire également l'attention sur le fait que la construction du prochain CRST est en cours et qu'il est peut-être intéressant de prévoir ces actions dans ce contrat. Si ce n'est pas le cas, il sera peut-être difficile de financer les actions y compris l'éventuelle OPAH.

### Point de situation piscine année 2018 (information)

#### Gestions des entrées payantes

	Nombre de cartes		Entrées	Prix unitaire	Total
Adultes			3653	2,8	10 228,40 €
Enfants			1091	2,3	2 509,30 €
Cartes enfants	122	10	1220	18	2 196,00 €
Cartes adultes	255	10	2550	25	6 375,00 €
Entrées journalières			44	4,2	184,80 €
Bain de soleil	523			1	523,00 €
Sous total			8558		22 016,50 €

#### Gestion des entrées gratuites

	Entrées
Enfants de -6 ans	940
Pass tourisme	240

Pass découverte	10
Tombola	2
Sous total	1192

Soit un total 9750 entrées hors scolaires

Scolaires

Scolaire	Pré saison	1183
Scolaire	Post saison	441
		1624

### Gestion du kiosque

Kiosque	
Dépense	2 836,26 €
Recette	4 941,10 €
Sous total	2 104,84 €

Nicolas Bonnet et Joanna PESCHETEAU ont tenu le kiosque à tour de rôle pendant toute la saison (391 heures). Bien que les agents apprécient ce type d'activités, cela engendre des dysfonctionnements majeurs pour la collectivité (retard dans les congés, heures supplémentaires, etc.). Il sera peut-être utile d'engager une réflexion sur la création d'un poste de saisonnier pour s'occuper du kiosque. Nicolas et Joanna pourront rester disponibles pour assurer le remplacement ponctuel des personnes en place, notamment pendant le jour de congé.

### Consommation d'eau :

4703 Mètres cubes (bassins et sanitaires), l'eau de la piscine est chauffée à 26°C

### Suite à la réunion de clôture piscine organisée le 18/09/2018 :

- Le cahier de doléances fait état du manque d'ombre sur le site
- Le cahier de doléances fait état d'un manque de signalisation dans Vatan pour signaler l'équipement.
- Les agents font part d'un manque de transats et précisent qu'ils sont souvent en rupture de stock, ils pensent qu'une dizaine supplémentaire pourrait suffire.
- La plage étant très sobre, quelques plantes en pot pourraient égayer.
- Les ouvertures jusque 21h les vendredis ne semblent pas concerner une population suffisante pour justifier.

Coût de fonctionnement annuel environ 50 000€ (un bilan plus précis sera réalisé en fin d'année)

Séance levée à: 20:40

En communauté de communes,  
le 05/10/2018  
Le Président

